

Arrêté n°2023-08 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections des représentants des enseignants et des représentants des usagers aux conseils des départements de l'université de Nîmes par vote électronique.

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le guide électoral de la DGESIP publié le 7 janvier 2021 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'arrêté n°2023-01 relatif à la convocation des électeurs pour le scrutin des 8 et 9 mars 2023.

ARRETE

Article 1 - Objet

Les opérations électorales visant à désigner représentants des enseignants et des représentants des usagers aux conseils des départements de l'université de Nîmes par vote électronique, auront lieu du mercredi 8 mars 2023 à partir de 9h30 jusqu'au jeudi 9 mars 2023 à 16h30.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 – Pour les représentants des enseignants aux conseils de département :

Département	Nom de liste	Noms et prénom des candidats
Sciences & Arts	Ensemble	Anza-Hafsa Omar
PAPSA	Liste de Aurélie Goncalves	Deshayes Maxime

Article 3 - Pour les représentants des usagers aux conseils de département :

Département	Nom de liste	Noms et prénom des candidats	
PLLH	PLLH Pour L'entraide et L'Harmonie sociale	Puggioni Ginevra	1
PLLH	PLLH Pour L'entraide et L'Harmonie sociale	Rispoli Lucas	2
PLLH	PLLH Pour L'entraide et L'Harmonie sociale	Chanel Mathilde	3
PLLH	PLLH Pour L'entraide et L'Harmonie sociale	Derougemont Loïc	4

Article 4 – Exécution

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le 28/02/2023

Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services
Université de Nîmes
Safik SEDDOUKI



Benoit Roig

Président de l'université de Nîmes